



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/2008

Reçu en Préfecture le :

Séance du mardi 15 juillet 2008

CERTIFIE EXACT,

D - 20080397

Aujourd'hui Mardi 15 juillet Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*jusqu'à 17 H 05*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC (*à partir de 19 H 10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Michel DUCHENE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Ana Marie TORRES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Wanda LAURENT, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Convention d'occupation du Domaine public entre la Ville de
Bordeaux et la SARL JEGHER Restauration pour
l'aménagement et l'exploitation d'un espace de restauration
au Jardin Public. Avenant n° 1 modification . Autorisation de
signature.***

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 3 juillet 2006, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux a autorisé Monsieur le Maire à conclure avec la SARL « Jegher Restauration » la convention d'occupation du domaine public pour l'aménagement et l'exploitation d'un espace de restauration au Jardin Public.

En contrepartie de l'autorisation d'occuper le domaine public, l'occupant s'est engagé à verser une redevance annuelle, comprenant une partie fixe d'un montant de 15 000 € et une partie variable calculée en fonction du chiffre d'affaires hors taxes.

Cette partie variable était ainsi définie :

- exonération la première année
- 2,5 % du chiffre d'affaires les deux années suivantes
- puis 5% les autres années.

Afin d'augmenter l'attraction hivernale de son restaurant, M. CRICHTON-STUART va l'équiper d'un chauffage. Cet équipement représente un investissement de l'ordre de 25 000 €.

En conséquence, il est proposé d'exonérer pour la deuxième année d'exploitation, c'est-à-dire 2008, la Société « Jegher Restauration » de la partie variable de la redevance. Ceci correspond à une prise en charge de 50 % de cet investissement par la collectivité et sera compensé à terme par l'évolution de la partie variable de la redevance en liaison avec l'augmentation du chiffre d'affaires.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à conclure avec la SARL « Jegher Restauration » l'avenant à la convention d'occupation du domaine public ci-joint.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire**

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE
BORDEAUX ET LA SARL « JEGHER RESTAURATION » POUR L'EXPLOITATION
D'UN ESPACE DE RESTAURATION AU JARDIN**

AVENANT N° 1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de BORDEAUX
représentée par son Maire M. Alain JUPPE,
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal
en date du
reçue à la Préfecture de la Gironde le
ci-après dénommée la Ville de BORDEAUX,

D'UNE PART,

ET la S.A.R.L. « JEGHER RESTAURATION »
Représentée par son gérant Monsieur CRICHTON STUART
Gérant du Restaurant « JEGHER RESTAURATION »
ci-après dénommé l'occupant,

D'AUTRE PART,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DES TARIFS

Par convention du 12 décembre 2006, la SARL « Jegher Restauration » est autorisée à exploiter un espace de restauration au Jardin Public.

La redevance annuelle comprend une partie fixe d'un montant de 15 000 € et une partie variable calculée en fonction du chiffre d'affaires hors taxes.

Cette partie variable est ainsi définie :

- exonération la première année
- 2,5 % du chiffre d'affaires les deux années suivantes
- 5 % les autres années.

M. CRICHTON-STUART va équiper son local d'un chauffage. Cet équipement représente un financement de l'ordre de 25 000 €.

La SARL « Jegher Restauration » est exonérée pour la deuxième année d'exploitation de la partie variable de la redevance. Ceci correspond à une prise en charge de 50 % de cet investissement par la collectivité et sera compensé à terme par l'évolution de la partie variable de la redevance en liaison avec l'augmentation du chiffre d'affaires.

ARTICLE 2 - CLAUSES DE LA CONVENTION

Toutes les clauses de la convention demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

FAIT A BORDEAUX, le.....

**Pour la SARL « Jegher Restauration »
Le gérant,**

Colum CRICHTON-STUART

**Pour la Ville de Bordeaux,
Monsieur le Maire,**

L'ADJOINT AU MAIRE

A . WALRYCK